

POUR UNE CITOYENNETÉ PLUS EFFECTIVE DANS LES QUARTIERS

*Entretien avec Jean-Jack Queyranne * et Marie-Odile Novelli ***

Les Conseils régionaux ne sont pas en relation directe avec les quartiers d'habitat social. Les Régions ont toutefois des marges de manœuvre importantes. Encore faut-il qu'elles s'en saisissent.

Economie & Humanisme : *Du fait de la diversité de ses compétences, le Conseil régional Rhône-Alpes vous paraît-il bien placé pour lutter contre la ségrégation sociale et spatiale ?*

Jean-Jack Queyranne : Rhône-Alpes possède une expérience solide de la Politique de la ville depuis plus de vingt-cinq ans. Des réseaux structurés se sont constitués, des actions concrètes ont été menées dans les quartiers. Une culture commune s'est créée. En novembre dernier, nous n'avons pas connu les mêmes tensions que l'Île-de-France ou d'autres grandes régions. Effet des circonstances ou du travail accompli ? Je penche plutôt vers la seconde hypothèse. Non pour nous rassurer, mais parce que la Politique de la ville a besoin de continuité, de persévérance, d'enracinement.

La Région Rhône-Alpes, en tant qu'institution, se doit d'apporter sa contribution à la lutte contre les exclusions. Si la cohésion sociale est d'abord une responsabilité relevant de l'État, toutes les collectivités territoriales sont concernées à travers leurs politiques publiques. Notre Région se positionne d'abord comme un catalyseur d'énergies en lien avec ses partenaires institutionnels, socioprofessionnels et associatifs. Elle veut mobiliser davantage autour de quatre axes complémentaires : poursuivre l'effort de formation pour tous, favoriser un meilleur accès à l'emploi, lutter contre les discriminations, cultiver le « vivre ensemble ».

Marie-Odile Novelli : Il faut agir à plusieurs niveaux. Il appartient à l'État de lutter contre la pauvreté inacceptable qui s'installe en France, notamment dans les quartiers d'habitat social, en assurant un revenu minimum décent à chacun. Nous en sommes très loin. On ne peut pas vivre seul avec le RMI ou à plusieurs avec un SMIC. On affirme parfois que le RMI coûte cher ; c'est faux. Le RMI a coûté 5 milliards d'euros en 2003, les dépenses sociales 440 milliards d'euros. La Région a évidemment un rôle à jouer en ce qui concerne la mobilisation pour la formation et l'emploi dans les quartiers en difficulté. Depuis 2004, elle favorise l'accès des chômeurs aux micro-crédits pour la création d'entreprises, développe des contrats de retour à l'emploi durable (CARED) (1) incite au développement de l'in-

* *Président de la Région Rhône-Alpes, Député du Rhône, Ancien Ministre.*

** *Vice-Présidente chargée de la Politique de la ville, du logement, des solidarités.*

(1) Qui couvrent la préqualification et la qualification jusqu'au CDI.

(2) Zones franches urbaines.

sertion dans les projets de rénovation urbaine, et finance l'ingénierie des ZFU (2)...

Mais il faut agir encore davantage. À partir de mars 2006, le Conseil régional va accroître ses soutiens aux chantiers d'insertion, favoriser le service civil, la validation des acquis professionnels et l'accès des jeunes des quartiers à l'emploi public (3). Il va lancer 200 CARED pour des jeunes résidents en ZUS, mobiliser la clause d'insertion sociale dans ses marchés, et lancer un appel à projet pour les actions innovantes d'accompagnement et de mise à l'emploi. De plus, pour lutter contre la ségrégation à l'emploi, il va inciter employeurs, associations, jeunes... à signer une charte.

E & H : *Les critères de « bonne gouvernance » et de « partenariat avec les acteurs des quartiers » mis en avant par le Conseil régional deviennent-ils effectifs ?*

M.-O. N. : Pour lutter contre la ségrégation spatiale, le Conseil régional aide les communes qui n'ont pas assez de logement social à en réaliser. À l'inverse, il va délibérer pour supprimer ses aides facultatives aux communes qui ne veulent pas rattraper leur retard. Enfin, la Région veut aussi lutter contre le repli sur soi des quartiers et favoriser les projets coopératifs et humanitaires qui impliquent des jeunes, en lien avec différents pays.

Il faut du temps pour la concertation. Le manque de temps rajoute une difficulté supplémentaire à une question souvent délicate pour les maires. Comme cela n'est pas très satisfaisant, la Région a lancé un bilan sur ces aspects de concertation. La structuration d'une politique plus participative, impliquant la formation des habitants, est en cours. Mais d'ores et déjà, tirant les conséquences du caractère souvent insuffisant de la concertation, nous avons décidé de lancer, vers le début de l'été 2006, un fonds de soutien aux initiatives et à la participation des habitants.

J.-J. Q. : Nous soutiendrons les initiatives et les projets participatifs proposés par des habitants, pour renforcer le lien social et la citoyenneté dans les quartiers. Dans le même esprit, nous voulons assurer la promotion du service civil pour les jeunes des quartiers, grâce aux départs dans le cadre des dispositifs européens « Eurodyssée » et par le Service Volontaire Européen, en particulier dans le domaine humanitaire et dans l'environnement.

La bonne gouvernance s'applique aux projets participatifs, mais aussi à toutes les collectivités. Nous avons décidé de conditionner nos interventions, dans le cadre de nos politiques territoriales en faveur des communes, au respect des obligations figurant dans la loi Solidarités et Renouvellements Urbains (SRU) et prévoyant un minimum de 20 % de logements sociaux ou la mise en

(3) Par le biais de la formation et par voie de recrutement direct à la Région.



œuvre d'un plan de rattrapage. Si la loi ne peut, à elle seule, remédier au « mal logement », elle invite à s'inscrire dans un véritable choix de société. La Région doit inciter chacun à faire l'effort nécessaire.

E & H : *D'une manière générale, dans sa vision de démocratie participative, quels moyens prend la Région pour écouter les habitants des quartiers et cités en difficulté ? Le fait de ne pas être une collectivité «de proximité» rend-il difficile cette écoute ?*

J.-J. Q. : La Région veut être à l'écoute de tous les citoyens, particulièrement ceux des quartiers. C'est pourquoi l'exécutif élu en 2004 a créé une nouvelle délégation aux Solidarités, à la Politique de la ville et au Logement, dont j'ai confié la responsabilité à la Vice-Présidente Marie-Odile Novelli. Pour sa part, la Conseillère régionale déléguée à la Jeunesse, Katia Philippe, accomplit un travail remarquable afin d'élaborer, avec tous les jeunes de Rhône-Alpes, un Plan pour la jeunesse mettant en synergie l'ensemble de nos compétences. En parallèle, je le rappelle, les professionnels des services de la Région travaillent au quotidien avec les habitants, les acteurs socioprofessionnels et associatifs des quartiers. Je pense notamment à la Direction des Politiques Territoriales qui est à la charnière de l'action régionale dans les quartiers.

M.-O. N. : C'est a priori plus difficile de pratiquer la démocratie participative lorsque l'on est une Région de huit départements que lorsque l'on est maire d'une commune de 3 000 habitants. De plus, la Région passe souvent des contrats avec les communes qui sont maîtres d'ouvrage. Néanmoins, en 2005, nous avons amorcé de façon intéressante une forme de participation des Rhônalpins. Mais ce qui compte, c'est la suite qui sera donnée. Il faut que chaque délégation s'empare de la question. Par exemple, je vais mettre en place une commission extra-régionale sur le handicap, à laquelle j'associerai les participants qui se sont montrés intéressés.

En ce qui concerne la Politique de la ville, il y a eu, en 2005, certaines réponses d'habitants de ces quartiers. Pour autant, on ne peut pas dire qu'ils soient vraiment représentés. Peut-on, d'ailleurs, « représenter » des habitants ? Je préfère parler de citoyens impliqués. Je souhaite que leur nombre s'accroisse ; notre fonds de soutien aux initiatives et à la participation des habitants des quartiers, et des actions de formation peuvent y contribuer.

Propos recueillis par
Economie & Humanisme